

Dakar, le 03 JUN 2020

00001254

Le Directeur général

AVIS AUX USAGERS



Objet : connexion des fournisseurs d'accès Internet au système informatique douanier.

Pour accéder aux applications métiers mises en place par l'Administration des Douanes, les utilisateurs du système informatique douanier relevant du secteur privé, notamment les commissionnaires en douane agréés, les déclarants et les consignataires passent pour l'essentiel par une infrastructure d'un Fournisseur d'Accès à Internet (FAI). A l'exception des services de la Direction générale des Douanes, de la Direction de la Comptabilité publique et du Trésor et de certains grands comptes, l'utilisateur doit impérativement souscrire à une liaison auprès des FAI pour le traitement automatisé des opérations de dédouanement. Dès lors, la mise aux normes des installations des FAI devient cruciale pour un fonctionnement continu du service public de la Douane, mais surtout pour la sécurité du système informatique.

Aujourd'hui, le constat est qu'avec la libéralisation du secteur du numérique au Sénégal, les connexions des FAI au système informatique douanier sont de plus en plus nombreuses, sans pour autant que les règles qui gouvernent un accès sécurisé et stable soient respectées. Ce qui occasionne des désagréments fréquents que subissent les acteurs de l'écosystème du dédouanement. Cette situation, en plus de porter atteinte aux performances de l'informatique douanière, constitue un péril pour la sécurité globale de l'infrastructure technique de la Douane.

C'est la raison pour laquelle, désormais pour accéder aux installations de la Douane, les FAI doivent signer une convention, dont le modèle est joint en annexe, avec le service informatique douanier. Cette convention intègre un cahier des charges et une charte de sécurité pour les partenaires.

En outre, les FAI doivent remplir et signer le formulaire joint en annexe.

Les projets de convention de connexion et de cahier des charges doivent être récupérés à la Direction des Systèmes informatiques douaniers, sise au Bloc des Madeleines, Boulevard de la République x Corniche de l'Ouest.

Pièce jointe : 01 formulaire.

Pour le Directeur général des Douanes,
le Coordonnateur

Le
Directeur Général

Moctar Kettani DOUCOURE

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION
DE FOURNISSEUR D'ACCES A GAINDE**

IDENTIFIANT DU DEMANDEUR	
Nom de la société	
NINEA	
Adresse exacte de la société et des succursales	
Raison sociale	
Numéro d'agrément de l'ARTP	
Statut de la société	

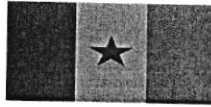
ORGANISATION ET INFRASTRUCTURE	
Ressources humaines	
Nom du gérant	
De combien de ressources disposez-vous ?	
Nombres d'ingénieurs réseaux	
Avez-vous des ressources en sécurité ?	
Techniciens d'appui et de maintenance	
Liste des équipements de connexion que vous utilisez pour la redistribution du signal	
Débit du signal de la ligne maître	

AUTRES	
Bénéficiez-vous d'un câblage normé ?	
Quels sont les services offerts à vos clients ?	
Avez-vous mis en place un service d'assistance aux usagers ?	
Avez-vous signé un service level agreement avec votre client ?	

Je déclare sincères les informations fournies à travers ce formulaire.

Fait à Dakar, le

Signature du Gérant:



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

SOCIETE X



Direction générale
des Douanes

**CONVENTION DE CONNEXION POUR L'ACCES
DES FOURNISSEURS D'ACCES A INTERNET AU
SYSTEME INFORMATIQUE DOUANIER**